

Se basant sur les vœux exprimés aux différents congrès internationaux auxquels il assistait, examinant soigneusement toutes solutions suggérées dans les pays avoisinants, il cherchera sans cesse de réformer notre système pénitentiaire.

Déjà membre en 1892 d'une commission spéciale chargée d'étudier les modifications à apporter aux règlements des prisons, il sera de 1903 jusqu'à sa mort en 1917, président de la commission administrative des établissements pénitentiaires. Lors de la discussion du budget, le président de la Chambre Auguste LAVAL relève le 23. 12. 1903 qu'un rapport très détaillé relatif à la modernisation des établissements pénitentiaires a été déposé par la commission de ces établissements portant les signatures de MM. Ulveling, VELTER, KAUFMAN, MAYER et HAAL. Les députés BRAISSEUR et WELTER estimant que ce rapport est d'une importance capitale, en demandent la publication.

Toutefois les amendements proposés à différentes reprises sont restés à l'étude, tout comme ceux qui avaient trait à la protection de l'enfance.

Mais le terrain était bien préparé pour une réforme générale grâce au travail incessant d'Auguste Ulveling et à l'aide qu'il a trouvée auprès de tous ceux qui, inspirés par son exemple et sous sa direction parfois seulement occulte, se sont dévoués : le chanoine Bernard HAAL, l'aumônier, les religieuses ainsi que les administrateurs BRUCK, ENSCH et SPELTZ des établissements pénitentiaires, les médecins RISCHARD, DELAHAYE, FELTOEN, et j'en oublie certainement.

Environ 40 ans plus tard, les idées et conceptions fondamentales d'Auguste Ulveling trouveront leur application. En effet un arrêté ministériel du 31. 2. 1950 portant organisation du service de défense sociale dans le cadre des Etablissements Pénitentiaires et Maisons d'Education, prévoit que tous les condamnés ainsi que tous les mineurs admis dans une maison d'éducation seront examinés sur leur état physique et psychique, afin de déterminer le régime auquel ils devront être soumis en vue de leur réadaptation sociale.

La défense sociale dont on parle tant de nos jours, qu'ils s'agisse de la protection de l'enfance ou de l'aide apportée aux prisonniers libérés, n'est donc pas une institution toute récente. Si on veut en étudier le développement, il ne faut pas, comme cela arrive trop souvent, ignorer sa conception, sa naissance, toute l'ère première de son existence et omettre, pour des raisons souvent inavouées, de rappeler les noms de ceux qui ont posé les jalons et parfois préparé, voire fait tout le travail !

Auguste Ulveling prit part à d'innombrables congrès (Anvers, Liège, Bruxelles, Genève, Copenhague, Berlin, Hambourg, Cologne et Mannheim) et faisait partie des groupements et sociétés étrangers suivants :

Comité international d'assistance publique et privée,